



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST



N° 39

Séance du 15/09/2019

**Objet : Demande du fonds Barnier pour le projet de revitalisation  
du Centre-bourg de Sada.**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 38  
Présents : 10  
Nombre suffrages : 11

Date de convocation :  
09/09/2019

Date d'affichage :  
09/09/2019

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

Et affichage du :

L'Assemblée délibérante s'est réunie le 15/09/2019 à 08h00 pour une deuxième fois, après une première convocation le 09/09/2019 sans atteindre le quorum prescrit par la loi, dans ses locaux de Mroalé sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

**Etaient présents :**

M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. AHMED-COMBO Ali, Mme MADI ASSANI Binti, M. HAROUNA Zaïdani, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, M. MADI Saïd, Mme BACAR Inchaty Soilihi et M. MIKIDADI Madihali,

**Etaient absents :**

Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme MAHADI Salima, M. MATTOIR Abdullah, Mme MROIVILI Amina Moilim, M. SAID Mohamed Barrabe, M. ATTOUMANI Harouna, Mme DOUKAINI Kamaria, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. ABDALLAH Saïd, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. HAMADA Dahalane Patrick, Mme BAMANA Anchya, M. SAID Moinécha, Mme AHMED Fatima, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme AHMED Aïda, M. ALI-MALLOU Assani, Mme CHANFI Dahabia, M. ABDOU Mikidachi, M. IBRAHIMA SAID Maarifa, M. KAMARDINE Mansour, Mme MAHAMOUDO Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, Mme ALI Fatima, et Mme MVOULANA Chakila Laila.

**Procuration :** Mme Anchya BAMANA a donné procuration à M. Harouna ZAIDANI ;

**Etaient excusés :** M. Abdullah MATTOIR (problème de santé).

**Secrétaire de séance :** M. MADI Saïd.

Dans la poursuite de la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2019 relative à la réalisation des études pré-opérationnelles concernant le projet d'aménagement du centre-ville Sada rentrant dans le domaine de compétence de l'intercommunalité.

Des conventionnements réalisés avec l'Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte pour l'aménagement du centre-ville de Sada ont été établis en date du 23 avril 2019 pour formaliser le premier acte de partenariat et celui du 25 juillet 2019 relatif à la constitution d'un groupement de commande pour la réalisation des études d'aménagement du centre-ville de Sada pour l'étude du diagnostic du bâti liée aux risques naturels dans la continuité de la réalisation à venir du plan guide de préfiguration pour la revitalisation du centre-ville de Sada.

### **Rappel du contexte :**

D'une surface de 1 116 hectares, la commune de Sada est une des plus petites de Mayotte, mais une des plus peuplées avec 11 619 habitants en 2017. La surface actuellement urbanisée représente environ 11% de la surface de la commune.

- Centre historique, mais aujourd'hui cité dortoir, le village de Sada est confronté à un certain nombre de difficultés :
- Risques naturels et plus particulièrement : Inondation, submersion marine, glissement de terrain, recul du trait de côte
- Insalubrité,
- Vétusté,
- Sécurité civile (desserte, accès aux constructions, protection incendie, ...)
- Accessibilité, circulation et stationnement,
- Offre limitée en équipements et services.

A l'instar des réflexions et travaux conduits sur d'autres territoires, la municipalité de Sada souhaite revitaliser son centre bourg et le quartier Koutrouzatsini en s'appuyant notamment sur son histoire, sa culture.

Le quartier Koutrouzatsini a été défini par le PLU comme un site à enjeu prioritaire afin de développer les caractéristiques économiques et touristiques de la commune. Il est aujourd'hui considéré comme un quartier d'habitats spontanés, incluant des habitats indignes et des habitations en durs. Par ailleurs, la nécessité d'intervention sur le centre ancien de SADA fait partie des priorités d'actions du Plan Communaux de Lutte contre l'Habitat Indigne (PCLHI). Il a de plus fait l'objet d'un certificat d'insalubrité par l'ARS en mars 2016.

### **La nature des études a pour objet :**

De diagnostiquer la vulnérabilité du bâti sur le périmètre du Centre Bourg de Sada  
Par ailleurs, ce diagnostic sera mené conjointement à un diagnostic social et sera un préalable à une étude du Plan Guide de revitalisation durable du centre-bourg de Sada (approximativement 780 constructions pour le diagnostic Bâti et un échantillon de 500 ménages pour le diagnostic Social).

Ainsi, l'information obtenue de cette démarche permettra de définir une stratégie d'intervention (réduction de la vulnérabilité, démolition / reconstruction...) pour la revitalisation durable du centre-bourg de Sada.

A ce titre, il est nécessaire de faire une demande d'aide auprès l'État au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)) pour la réalisation du projet précité afin de percevoir le financement de l'Etat et permettre le complément auprès de l'EPFAM, coordonnateur du groupement à hauteur de 50%. Ce dernier finançant les cinquante autres pourcents.



**Plan de financement :**

Répartition par partenaires	Part en %	Montant HT ou TTC
<b>ETAT (FPRNM)</b>	<b>50 %</b>	<b>120 400, 00€</b>
<b>EPFAM</b> (Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte). En groupement avec la 3CO	50%	120 400, 00€
Autofinancement		
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>240 800, 00€</b>

**Montant de la subvention auprès du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) demandée : 120 400 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser au Président de l'intercommunalité :

- A solliciter une subvention de l'État au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) pour la réalisation du projet précité ;
- A signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération ;
- A créer la ligne budgétaire en recette et en dépense pour cette action (l'opération budgétaire étant neutre pour l'intercommunalité).

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Fait à TSINGONI, le 15/09/2019.

Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

